COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 14/2014

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- au maximum pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire)

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mercredi 23 avril 2014 à 19 h. 00

au Collège d'Etraz pour la visite des lieux, suivie de la séance à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 5
2 Historique 5
3 Développement 5
3.1 Nouvel aménagement 5
3.2 Descriptif des travaux 6
3.3 Coût de l'intervention 6
3.4 Planification des travaux 6
4 Aspects financiers – personnel et environnement 7
4.1 Financement et conséquences financières 7
4.2 Charge financière 7
4.3 Effets sur le personnel communal 7
4.4 Développement durable 7
5 Conclusions 8

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- au maximum pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire).

2 Historique

Préambule

Il y a une quinzaine d'années le service PPLS a progressivement occupé le 3ème étage du collège Etraz, puis l'ancien emplacement de la ludothèque au 4e étage, faute de locaux adaptés disponibles. En 2011, un rapport du service PPLS mettait en évidence l'inadéquation des locaux du 4e étage. La même année, la réorganisation des établissements scolaires de Montreux entrait en vigueur, initiant une nouvelle structure composée de deux entités, soit : l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest et celui de Montreux-Est. Ce dernier a été réuni dans les locaux rénovés sis dans l'ancien bâtiment de Gare 33. Le déménagement a permis la libération des anciens bureaux de la direction du primaire au rez-de-chaussée du « nouveau » bâtiment du collège Etraz.

Situation actuelle du service PPLS

Aujourd'hui, les locaux occupés par le service PPLS se situent aux 3ème et 4e étages de l'ancien bâtiment du collège Etraz. La requête de déménagement concerne uniquement la zone du 4e étage comprenant le secrétariat, le bureau de l'une des deux logopédistes, la salle de réunion, un coin bibliothèque, un petit local servant de bureau aux stagiaires et des toilettes. Par manque d'isolation en toiture, ils sont très chauds en été et froids en hiver. Des ventilateurs ou des radiateurs électriques doivent systématiquement être mis en place pour les rendre utilisables. De par leur situation au 4e étage, ils sont difficiles d'accès pour les familles qui doivent simplement venir inscrire leur enfant ou suivre une leçon de logopédie. La salle de réunion est également trop exigüe pour recevoir les séances hebdomadaires composées de 14 à 19 personnes.

3 Développement

3.1 Nouvel aménagement

Les locaux de l'ex-direction du primaire situés au rez-de-chaussée du « nouveau » bâtiment du collège Etraz pourront accueillir (cf plan annexé) le bureau de l'une des deux logopédistes, le bureau du psychologue scolaire (dont l'ancien bureau situé au 3ème étage sera destiné aux stagiaires actuellement au 4e étage), le secrétariat, la salle de réunion, une salle d'attente et des vestiaires.

3.2 Descriptif des travaux

Ce déménagement suscitera une rénovation légère et un minimum de transformations des locaux. L'équipe d'entretien communale procédera à une réfection partielle de la peinture et des sols, ainsi qu'au remplacement du lavabo des vestiaires.
Les autres travaux consistent à remettre aux normes l'installation électrique et les luminaires, à la mise en place de faux-plafonds phoniques, au montage d'une cloison de séparation et à la pose de films sur certains vitrages préservant de la vue.

3.3 Coût de l'intervention

Les interventions précitées ont fait l'objet de demandes d'offres. Au vu de ces dernières, le coût total de l'intervention représente un montant global de l'ordre de Fr. 58'000.-, soit :

Electricité	Nouvelle installation électrique + pose de luminaires	Fr.	10'000.-
	Modification des lignes téléphonique et informatique (mais sans T+T et sans PC)	Fr.	2'000.-
Faux-plafonds	Fourniture et pose de faux-plafonds	Fr.	12'000.-
Menuiserie	Pose d'un nouveau revêtement de sol et réfection partielle (équipe d'entretien) Pose d'une nouvelle porte	Fr.	5'000.-
Plâtrerie-peinture	Réfection peinture des différents locaux (équipe d'entretien partiel)	Fr.	6'000.-
Sanitaire	Remplacement lavabo dans vestiaires (équipe d'entretien)	Fr.	1'000.-
Maçonnerie	Montage d'une cloison de séparation	Fr.	5'000.-
	Divers démontage et évacuation (équipe d'entretien partiel)	Fr.	1'000.-
Vitrages	Pose de films de sécurité et anti-vue	Fr.	4'000.-
Mobilier	2 grandes tables 180/80 cm	Fr.	2'000.-
Déménagement	Transfert d'un bâtiment à l'autre	Fr.	2'000.-
Divers fournitures	Matériel pour équipe d'entretien	Fr.	5'000.-
Divers et imprévus	Environ 5 % sur l'ensemble des travaux	Fr.	3'000.-
		Fr.	**58'000.-**

3.4 Planification des travaux

Dépôt du préavis au Conseil communal	avril 2014
Octroi du crédit par le Conseil communal	mai 2014
Demandes d'offres et adjudications	mai – juin 2014
Exécution des travaux par entreprises	juillet – août 2014
Remise des locaux	rentrée scolaire 2014-15

4 Aspects financiers – personnel et environnement

4.1 Financement et conséquences financières

En date du 31 décembre 2013, les fonds disponibles s'élèvent à Fr. 13.5 mios et le total des emprunts s'élèvent à Fr. 3.2 mios. Sur la base du budget adopté de l'exercice 2014 et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par la trésorerie.

4.2 Charge financière

La charge financière de Fr. 58'000.- sera comptabilisée dans le compte 352.08.3141 "Collège d'Etraz – Entretien" du budget 2014.

4.3 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ce réaménagement n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

4.4 Développement durable

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ici tient compte d'aspects essentiels dans ce domaine :

Economique

- dans la mesure du possible, et dans le cadre des procédures d'appel d'offres, les entreprises de la région participeront aux travaux.

Social

- l'accueil au rez-de-chaussée sera nettement amélioré comparativement à la situation actuelle au 4e étage sans ascenseur ;
- la confidentialité des rendez-vous sera assurée.

Écologique

- les matériaux utilisés pour les travaux devront, dans la mesure du possible, ménager l'impact environnemental et la santé au moment de leur fabrication, leur durée de vie et leur élimination ;
- l'utilisation de radiateurs électriques en hiver et de ventilateurs en été sous les combles pourra être abandonnée dans le nouvel aménagement ce qui contribuera à l'économie d'énergie.

5 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 14/2014 de la Municipalité du 27 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- au maximum pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire),

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- TTC au maximum ;
3. de comptabiliser ce montant dans le compte 352.08.3141 "Collège d'Etraz – Entretien" ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 27 mars 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire
L. Wehrli	L.S.	C. Martin

Annexe : - plan

Délégation municipale : M. Alain Feissli, Conseiller municipal
Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale

Commune de Montreux

Service Domaines et Bâtiments, Sport
Rue du Temple 11
1820 Montreux
Tél: 021 962 78 00
batimentsbin@montreux.ch
Tél: 021 962 78 19

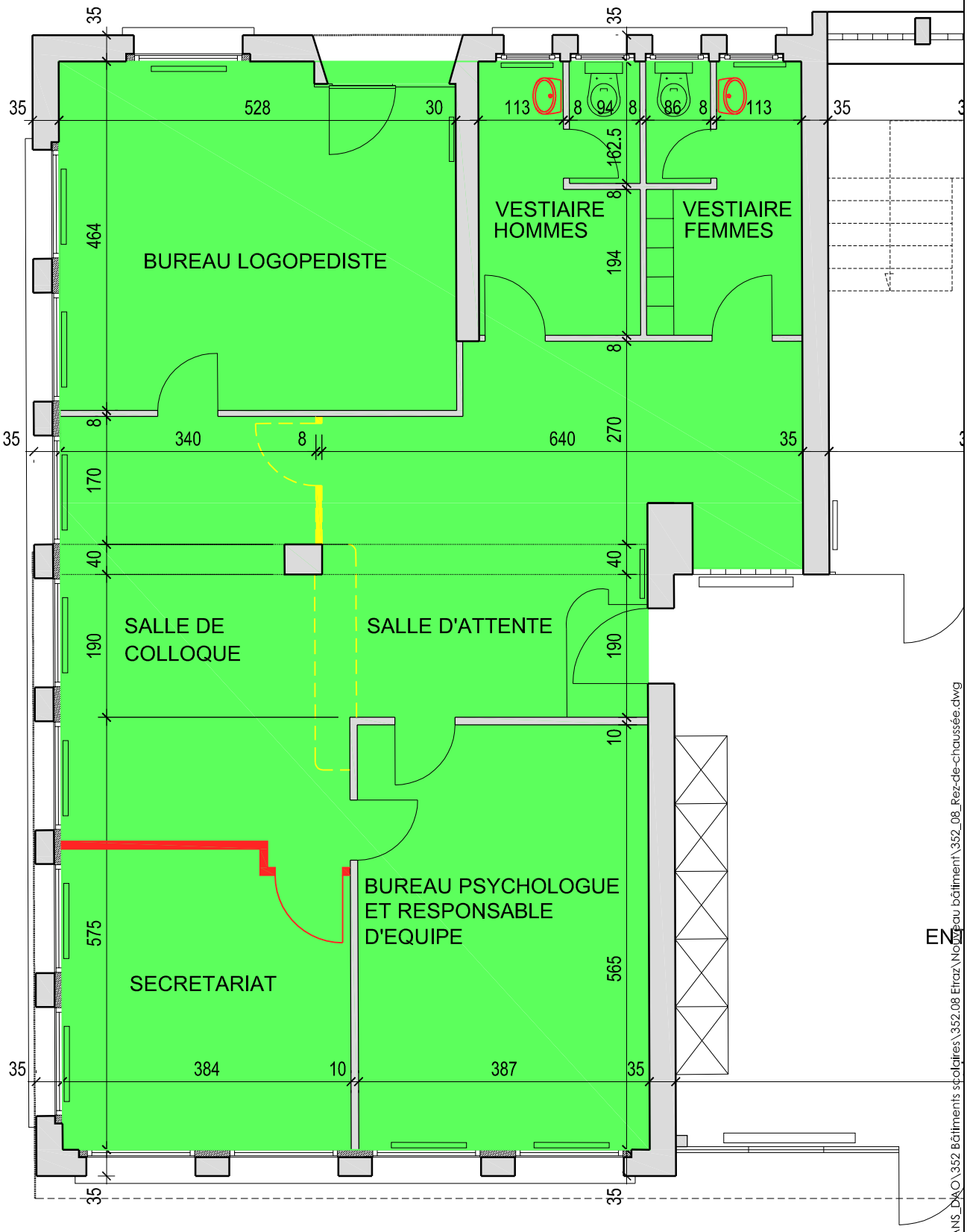

Zone PPLS
A construire
A démolir

M:\Batiments\DAO\PLANS_DAO\352 Bâtiments scolaires\352.08 Etraz\Nouveau bâtiment\352_08_Rez-de-chaussée.dwg

N° affaire :	Objet :	date :	format :	échelle :	dessiné :
352.08	Collège d'Etraz / Nouveau bâtiment / Rez-de-chaussée Transformation secrétariat en zone PPLS	13.03.14	A4	-	M.Bertolini